

Les filières hospitalières à l'heure du Développement Durable

Ressources et accompagnement



Actions de sensibilisation et accompagnement

Webinaire 1 : Comment favoriser le déploiement d'une politique de développement durable au sein de mon établissement ?

Webinaire 2 : Comment mener un diagnostic de développement durable ?

Webinaire 3 : Comment formaliser un plan d'action adaptée à l'établissement (ou une action) ?

Webinaire 4 : Comment mettre en œuvre les actions, comment les prioriser ?

Boîtes à outils

10 fiches pratiques développement durable dans le milieu hospitalier

Thématiques : Achats responsables, Biodiversité, Energies, Gaz à effet de serre, Gaspillage alimentaire, Déchets, Hygiène des locaux, Qualité de l'air intérieur, Eco conception des soins et Mobilité. (Cf. site)

16 Podcasts développement durable

Le gaspillage alimentaire, le tri des déchets, les jardins thérapeutiques, l'éco- conception des soins, la décarbonation du secteur de la santé ou encore le changement climatique et la santé.

21 fiches et 12 vidéos de retours d'expériences principalement dans les établissements du secteur sanitaire et médico-social de la FPH.

Site ANFH : lien outils/propositions des principaux acteurs : DGOS, ANAP, ADEME, FHF

<https://www.anfh.fr/thematiques/developpement-durable-et-responsabilite-societale-des-etablissements-rse>

Accompagnement : diagnostic/ plan d'actions

Diagnostic adapté aux besoins de l'établissement

Prestation de conseil de 5 à 10 jours et plus selon besoin des établissements

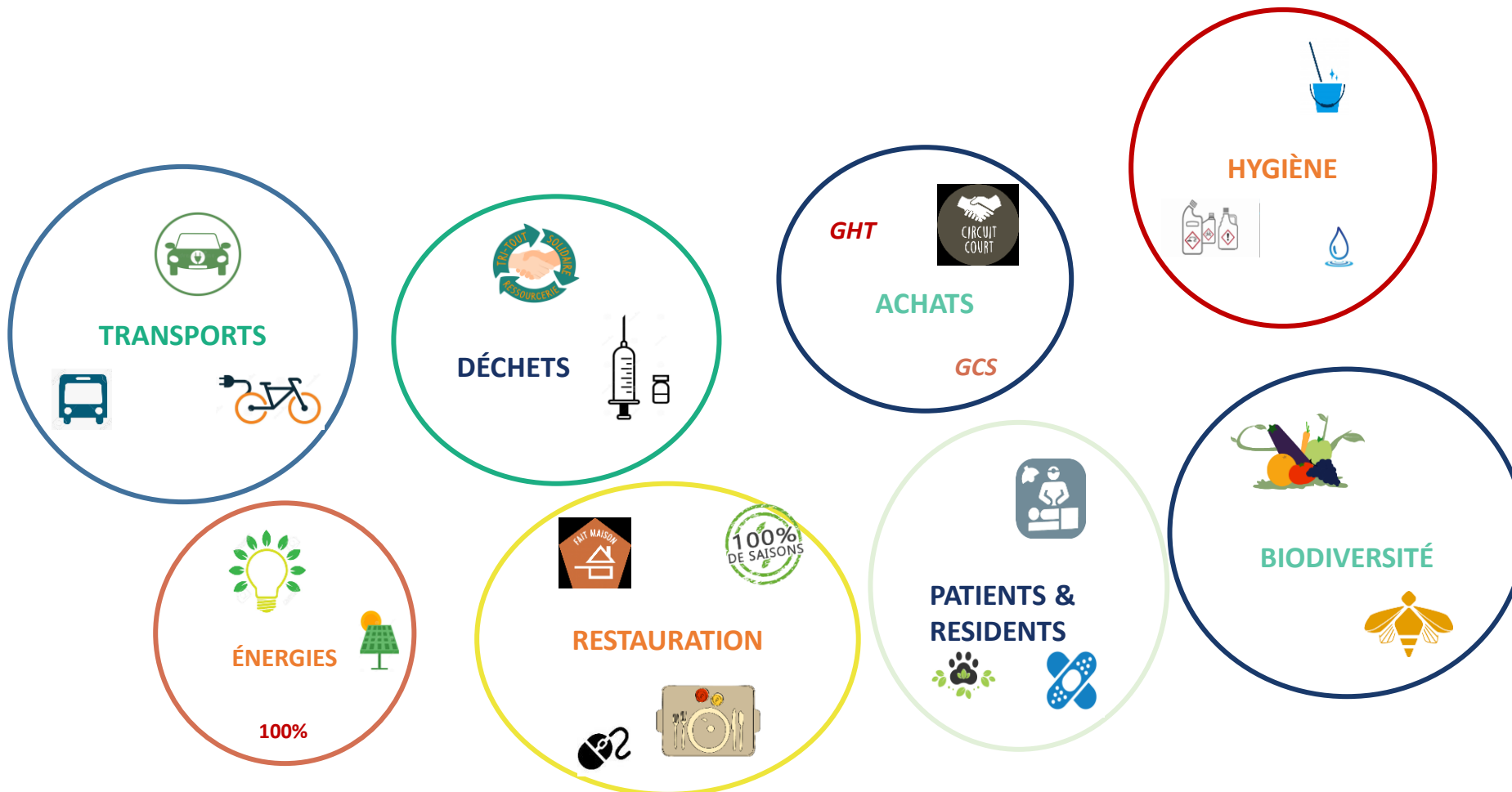
Principaux thèmes réalisés - PACA – LR : accompagnement global RSE: diagnostic DD, achats, gaspillage alimentaire, déchets, restauration, énergie, écoconception des soins, plan de déplacement...

La capitalisation des résultats des diagnostics conduits permettra le repérage de besoins de formation

Obligations/priorités pour les établissements

- Intégrer un volet RSE : formaliser une stratégie dans le projet d'établissement
- Application de la Loi ELAN
Ex : réduire les consommations énergétiques de - 40 % d'ici 2030, - 50 % à 2040 et - 60 % à 2050, *ceci par rapport à une année de référence (entre 2021 et 2019)*
- Filières bio déchets (3/4 des établissements : non conformes). Depuis 2016 les établissements produisant plus de 10 tonnes de déchets ont l'obligation de développer une filière bio déchets (en 2023, il n'y aura plus aucun seuil). Exemples de solutions : méthanisation, déshydratation (substrat puis engrais), compostage sur site ...

Périmètre du diagnostic et plan d'actions



Achats écoresponsables

Dans le cadre de la loi Climat et Résilience, le critère environnemental devient un axe important de la commande publique. Aussi, le projet vise à outiller les acheteurs de l'ensemble des GHT et à constituer et animer un réseau d'acheteurs écoresponsables en lien avec les ARS.

- Actualisation de l'offre de formation
- Animation du LAB RSE

Alimentation

En réponse à la loi Egalim, les établissements de la FPH doivent à la fois initier des démarches de réduction des déchets (diag gaspillage alimentaire obligatoire à partir de 2020) et accroître la qualité des repas (approvisionnement de 50% de produits durables dont 20% de bio à partir du 1er janvier 2022).

- Organisation de journées territoriales potentiellement inter fonctions publiques
- Accompagnement sur les diagnostics gaspillage alimentaires
- Formations actions

Maternités écoresponsables

Dans le cadre du précédent projet, certaines maternités ont souhaité un accompagnement spécifique et être guidées dans l'obtention du label THQSE. Ce projet vise à généraliser cette pratique avec pour ambition de labéliser 50 maternité, soit 50% des maternités du territoire concerné.

- Structuration d'une offre d'accompagnement dédiée hors accompagnement général DD

Hygiène des locaux

Le projet vise à accompagner les établissements dans l'évolution de leur protocole d'hygiène vers des pratiques plus respectueuses de l'environnement.

- Accompagner les professionnels de terrain sur ces nouvelles pratiques par le biais de formation actions
- formaliser des guides de bonnes pratiques sur le sujet.

Pour vous engager, contactez votre délégué(e) territorial(e) ou la chargée de mission :

c.apollis@anfh.fr

06 88 36 73 29